



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 23

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 7 novembre 2025

**Présents :**

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jean-François MENORET – Jany MAUFRAIS – Robert FENNINGER – Martine AIME – Jean-Luc INDIENNA

**Absents excusés :** Elisabeth GUEYTE – Joël LANGUILLE

**Absents :** Sana CHELDA – Benoît JOUANNETAUD

**Pouvoirs :**

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER  
Joël LANGUILLE a donné pouvoir à Patricia BLANC

**Secrétaire de séance :** Martine AIME

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	2
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

### 87/25 - TARIFS MUNICIPAUX 2026

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'en 2016, les tarifs du restaurant scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement étaient établis sur un système de 9 tranches de quotients.

Ce principe créant des disparités du fait des effets de seuils, il est choisi de mettre en place, avec l'appui de la caisse d'allocations familiales (CAF), un régime basé sur le taux d'effort, considéré comme plus équitable, solidaire et juste.

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur qui permet de déterminer le tarif en lissant le coût en fonction des revenus mensuels et des prestations CAF avec l'application d'un montant planché et d'un montant plafond en fonction du service proposé.

$$\frac{\text{Quotient familial} \times \text{Taux d'effort}}{100} = \text{Tarif}$$

Calcul du quotient familial : le mode de calcul retenu est celui appliqué par la CAF :

$$\frac{\text{Ressources mensuelles nettes imposables*} + \text{prestations mensuelles**}}{\text{Nombre de parts***}} = \text{QF}$$

<b>*ressources mensuelles nettes imposables :</b>	Sur l'avis d'imposition : Revenus nets imposables avant abattements + revenus fonciers et autres - Contributions Sociales Généralisées (CSG) - Pensions alimentaires
<b>**prestations mensuelles :</b>	Il s'agit de toute prestation, à savoir allocations familiales, allocation pour jeune enfant, allocation parentale d'éducation, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, allocation logement, RSA.
<b>*** nombre de parts</b>	Selon votre avis d'imposition.

Pour 2026, les tarifs progressent de 1,5 % par rapport à 2025 pour les services proposés au taux d'effort et les concessions des cimetières et de 5% pour les locations de salles à destination des associations et des particuliers et de 10% pour les locations de salles à destination des entreprises et personnes morales.

**Ceci étant exposé,**

**Vu l'avis favorable de la commission finances du 03 novembre 2025,**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les tarifs ci-après pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Fait à Semoy, le 14 novembre 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Martine AIME

Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le :

21 NOV. 2025

Publication numérique le :

21 NOV. 2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

## RESTAURANT MUNICIPAL / ACCUEIL MERIDIEN

Tarifs applicables par repas à partir du 1er janvier 2026

## Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort

Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
0,99 €	0,303%	0,272%	5,54 €

Repas PAI	QF CAF x Taux d'effort et 52% d'abattement
-----------	--

Les familles hors commune	
Repas	6,78 €
Repas PAI (abattement de 52%)	3,25 €

Adultes	
Repas	9,01 €

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarifs applicables par séquence à compter du 1er janvier 2026

## Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort

	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
Sqce 1 avec goûter	0,67 €	0,221%	0,201%	3,23 €
Sqce 2	0,45 €	0,149%	0,136%	3,01 €

## Les familles hors commune

5,18 €

## Pour les repas et le periscolaire

Tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

Pénalité non inscription	5,48 €
Pénalité de retard	5,48 €

## ACM

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026

## Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort

	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
ACM Journée	2,28 €	0,770%	0,690%	12,32 €
ACM 1/2 Journée	1,63 €	0,524%	0,518%	8,62 €

Les familles hors commune	
ACM Journée	32,04 €
ACM 1/2 Journée	20,96 €

Enfants scolarisés à Semoy et fréquentant le restaurant scolaire	
ACM Journée	16,01 €
ACM 1/2 Journée	10,48 €

Hors prix du repas du restaurant municipal.

Pour les petites vacances, l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours

Pour les grandes vacances l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours.

Pour les petites et grandes vacances à l'ACM, tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

## TONO

## Pour les 11/17 ans : Adhésion annuelle obligatoire

Semeyens 38,00 €

Hors commune 50,00 €

## Pour les activités :

## Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort

	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
Découverte	3,11 €	0,428%	0,407%	4,81 €
Escapade	4,81 €	0,617%	0,596%	7,25 €
Escapade +	6,78 €	0,725%	0,704%	9,68 €
Inattendu	25,88 €	2,378%	2,357%	31,06 €

## Les familles hors commune

Découverte	7,21 €
Escapade	10,81 €
Escapade +	14,41 €
Inattendu	48,02 €

## ECOLE DE MUSIQUE

Tarifs annualisés de septembre 2025 à juin 2026

## MULTI-ACCUEIL - MPE Bernadette DESPRES

Prix horaire	Application des tarifs de la CAF
--------------	----------------------------------

Accueil des enfants hors communes  
(accueil exceptionnel sous réserve de disponibilité)

Prix horaire.	Application tarif de la CAF + 2,00 €
---------------	--------------------------------------

## LOCATIONS DE SALLES - CENTRE CULTUREL

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026

## Salle Roger-TOULOUSE

Semeyens	
Associations (*)	64,00 €
Particuliers	124,00 €
Forfait Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	187,00 €
Entreprises	171,00 €
Forfait Week end Entreprises (samedi 8 h à lundi 8 h)	256,00 €
Hors Commune	
Particuliers et associations	185,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	278,00 €
Entreprises	263,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h) Entreprises	394,00 €

(\*) Gratuité pour le fonctionnement des associations, sinon application du tarif

## Salle Albert-CAMUS

Semeyens	
Associations (*)	300,00 €
Particuliers	733,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	1 099,00 €
Entreprises	800,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	1 200,00 €
Entreprises	
Hors Commune	
Particuliers et associations	1 074,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	1 612,00 €
Entreprises	1 275,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	1 916,00 €
Entreprises	

(\*) Gratuité une fois par an pour les associations Semeyennes

## Salle Simone-SIGNORET

Semeyens	
Associations (*)	89,00 €
Particuliers	185,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	278,00 €
Entreprises	263,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h) Entreprises	394,00 €
Hors Commune	
Particuliers et associations	317,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	481,00 €
Entreprises	402,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h) Entreprises	604,00 €

(\*) Gratuité pour le fonctionnement des associations, sinon application du tarif

Pour les salles, demi-tarif pour le deuxième jour consécutif et suivants.

Application du tarif demi-journée pour les créneaux (8h - 14h; 12h - 18h; 18 - 24h)

## CONCESSIONS

CONCESSION DANS LES CIMETIERES	
Concession de 15 ans	144,00 €
Concession de 30 ans	250,00 €

CONCESSION DE CASES COLUMBARIUM	
Concession de 5 ans	388,00 €
Concession de 10 ans	753,00 €
Concession de 15 ans	1 110,00 €
Concession de 30 ans	2 197,00 €

CONCESSION DU CHAMP D'URNES	
Concession de 5 ans	156,00 €
Concession de 10 ans	282,00 €
Concession de 15 ans	414,00 €
Concession de 30 ans	801,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	
Plaque commémorative et pose	59,00 €

## REMUNERATION DES VACATIONS DE POLICE

Tarif pour une vacation	24,00 €
-------------------------	---------